Nations Unies S/PV.3952



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-troisième année

3952e séance

Mardi 8 décembre 1998, à 16 h 55

New York

Président :	M. Buallay	(Bahreïn)
Membres :	Brésil	M. Cordeiro
	Chine	M. Shen Guofang
	Costa Rica	M. Niehaus
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Moungara-Moussotsi
	Gambie	M. Jagne
	Japon	M. Konishi
	Kenya	M. Mahugu
	Portugal	M. Monteiro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Richmond
	Slovénie	M. Türk
	Suède	M. Lidén

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

Rapport du Secrétaire général (S/1998/1109)

Lettre datée du 23 novembre 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1998/1139)

98-86645 (F)

La séance est ouverte à 16 h 55.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Rapport du Secrétaire général (S/1998/1109)

Lettre datée du 23 novembre 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/998/1139)

Le Président (*interprétation de l’arabe*) : J’informe le Conseil que j’ai reçu des représentants de la République islamique d’Iran et du Pakistan des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l’ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l’assentiment du Conseil, d’inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l’article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l’absence d’objections, il en est ainsi décidé.

Sur l’invitation du Président, M. Nejad Hosseinian (République islamique d’Iran) et M. Kamal (Pakistan) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l’arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l’accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité (S/1998/1109), ainsi que de la lettre datée du 23 novembre 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1998/1139).

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1998/1140, qui contient le texte d’un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Le premier orateur est le représentant de la République islamique d’Iran. Je l’invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nejad Hosseinian (Iran) (*interprétation de l’anglais*) : Monsieur l’Ambassadeur Mohammed Buallay, je suis très heureux de vous voir, vous qui êtes l’éminent Représentant permanent de notre pays voisin et ami, le Bahreïn, présider aux délibérations du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Je voudrais également rendre hommage à l’Ambassadeur Burleigh pour l’excellente manière dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de novembre.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son rapport (S/1998/1109). J’ai déjà eu précédemment l’occasion d’exprimer la reconnaissance de mon gouvernement à l’Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Lakhdar Brahimi, pour tous ses efforts. Je voudrais ici faire consigner au procès-verbal que nous lui savons très gré, ainsi qu’à ses collègues du Département des affaires politiques, et à la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan de leurs efforts inlassables, qui ont permis de résoudre certains des problèmes supplémentaires en Afghanistan, causés par le meurtre de diplomates iraniens et d’un journaliste par les Taliban à Mazar-e-Sharif, le 8 août dernier. Les corps des diplomates iraniens et du journaliste ont pu être rendus à l’Iran et tous les civils iraniens que l’on savait détenus en Afghanistan ont été libérés. Les derniers détenus iraniens ont été livrés à une équipe technique du Ministère des affaires étrangères envoyée le mois dernier en Afghanistan pour évaluer les dégâts causés aux locaux diplomatiques iraniens à Herat, Kandahar et Kaboul.

La République islamique d’Iran est résolue à ce que ceux qui ont perpétré de sang froid les meurtres des membres de son personnel diplomatique et du correspondant de l’agence de presse IRNA à Mazar-e-Sharif soient appréhendés et traduits en justice conformément aux normes internationales requises par un procès équitable. Dans son rapport terrifiant (A/53/539) sur la situation des droits de l’homme en Afghanistan, le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l’homme décrit le groupe qui a assassiné les diplomates iraniens et le journaliste comme «les forces des Taliban et leurs alliés, notamment ceux dits «Taliban du Punjab» (A/53/539, p. 4) et précise que le groupe était conduit par un certain mollah Fazel Ahmed ou Fazel Mohammed, commandant supérieur des Taliban.

À ce propos, je voudrais attirer l’attention sur le paragraphe 26 du rapport du Secrétaire général, dans lequel on peut lire que durant son entretien avec M. Brahimi, le 14

octobre, le mollah Omar, chef des Taliban a «confirmé qu'il était résolu à poursuivre l'enquête sur le meurtre des diplomates et du journaliste iraniens à Mazar-e-Sharif et a promis que les autorités des Taliban coopéreraient avec une mission internationale d'enquête sur les circonstances de leur mort». Quatre mois exactement après les meurtres et près de deux mois après l'engagement pris par le dirigeant Taliban envers M. Brahimi de mener une enquête, nous attendons toujours le premier rapport préliminaire sur les conclusions de l'enquête.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la disposition du projet de résolution, au paragraphe 5, qui

> «Condamne la prise du Consulat général de la République islamique d'Iran par les Taliban et le meurtre de diplomates iraniens et d'un journaliste à Mazar-e-Sharif, souligne que ces actes sont des violations flagrantes du droit international et appelle les Taliban à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies pour faire enquête sur ces crimes en vue d'en poursuivre les responsables.»

Il s'agit là d'une question en suspens d'extrême importance dont le Gouvernement de la République islamique d'Iran a l'intention de poursuivre l'examen en Afghanistan par l'intermédiaire du Secrétaire général et de son Envoyé spécial. Comme je l'ai déjà indiqué, cette question représente un problème supplémentaire qui est venu se greffer sur le problème chronique déjà très complexe de l'Afghanistan, qui menace la paix et la sécurité régionales et internationales.

La République islamique d'Iran demeure profondément préoccupée par la situation politique et humanitaire en Afghanistan. Le fait que les Taliban persistent à rechercher une solution militaire malgré les voeux de la communauté internationale et les appels réitérés du Conseil de sécurité à la cessation des hostilités et à l'ouverture d'un dialogue politique en vue de mettre en place un gouvernement pleinement représentatif, multiethnique et reposant sur une large assise, continue de faire peser une menace toujours plus grave sur la paix et la sécurité dans la région et de causer encore plus de souffrances à une population qui n'a déjà que trop souffert ces 20 dernières années.

Le projet de résolution est examiné en raison de l'absence de progrès constatés dans la mise en oeuvre de la résolution 1193 (1998) et des «points d'accord» adoptés par le groupe «six plus deux» lors de sa réunion tenue au niveau des ministres des affaires étrangères le 21 septembre 1998, qui demandaient aux Taliban de conclure un cessez-le-feu, d'entamer des négociations politiques sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies en vue de mettre en place un gouvernement pleinement représentatif de toute la population afghane. Dans ce contexte, la délégation de la République islamique d'Iran appuie le projet de résolution dont nous sommes saisis, bien que nous pensions que la gravité de la situation sur le terrain, tant du point de vue de l'ampleur des violations systématiques des droits de l'homme que de celui de la menace que cette situation représente pour la sécurité régionale et internationale, justifiait une réaction plus rapide et plus ferme du Conseil.

Du fait des réalités historiques et de la structure traditionnelle de l'Afghanistan, pays multiethnique, il est évident qu'aucun groupe, ethnique ou autre, ne peut, à lui seul, gouverner ce pays et ramener la paix et une situation normale en Afghanistan, même s'il est soutenu par des forces extérieures. Les Taliban règnent aujourd'hui par la force brutale et sont financés par de l'argent issu du trafic de drogues et des intérêts étrangers. La situation actuelle, dans laquelle des groupes ethniques et des groupes religieux afghans, y compris les Pachtounes, sont réprimés et vivent dans la terreur, ne peut durer et le conflit persistera. La solution réside dans un processus résolu mené par la communauté internationale pour persuader les parties de reprendre les négociations politiques interafghanes sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, en vue de mettre en place un gouvernement pleinement représentatif, reposant sur une large assise, et acceptable par tous les groupes ethniques, religieux et politiques en Afghanistan.

Mon gouvernement est attaché à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de l'Afghanistan. Même si c'est à la population afghane qu'il appartient, en dernier ressort, de rétablir la paix et de dissiper ainsi les inquiétudes de la communauté internationale et, en particulier des voisins de l'Afghanistan, mon gouvernement appuie les efforts de l'ONU et continue d'y apporter son concours, notamment ceux de l'Ambassadeur Brahimi, qui ont un rôle fondamental à jouer dans la réalisation des objectifs d'une réconciliation nationale et d'un règlement politique durable, avec la participation de toutes les parties au conflit et de tous les secteurs de la société afghane.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kamal (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole au Conseil sous votre présidence, permettez-moi de vous faire part de notre plaisir de voir l'Ambassadeur d'un pays frère et ami présider en votre personne les séances du Conseil ce mois-ci.

Permettez-moi également d'exprimer, par votre entremise, notre reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Peter Burleigh, pour la manière extrêmement efficace avec laquelle il a dirigé les affaires du Conseil le mois dernier.

Depuis la dernière séance du Conseil de sécurité sur la question de l'Afghanistan, le 28 août 1998, il y a eu en Afghanistan une amélioration remarquable de la situation intérieure ainsi qu'une réduction notable des tensions entre l'Afghanistan et l'Iran. Cette évolution positive est attribuable aux efforts concertés de la communauté internationale, en particulier de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de la Conférence islamique, ainsi qu'à la détermination du peuple et des dirigeants de l'Afghanistan à rétablir la paix dans le pays.

Malgré cette évolution positive, il reste encore beaucoup à faire pour sortir le pays de la dévastation causée par un conflit interminable et le remettre sur la voie de la réconciliation, du progrès et de la prospérité. Le peuple afghan mérite la paix après avoir assisté au pillage de son pays à la suite d'une occupation soviétique prolongée et brutale et aux ultérieures luttes de pouvoir internes entre les différentes factions afghanes.

Nous remercions officiellement le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et son Représentant spécial, l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi, des efforts qu'ils ont déployés de concert pour rétablir la paix en Afghanistan. C'est grâce à une initiative opportune du Secrétaire général que la conférence ministérielle des «six plus deux» a été organisée à New York le 21 septembre 1998. À cette réunion, plusieurs décisions importantes ont été prises, notamment celle qui demande à l'Ambassadeur Brahimi de se rendre dans la région pour désamorcer la situation potentiellement explosive que créent les tensions entre l'Afghanistan et l'Iran.

La visite de l'Ambassadeur Brahimi en Afghanistan, en coordination avec l'Organisation de la Conférence islamique, lui a permis de s'entretenir directement avec Mullah Mohammad Omar des demandes présentées par les Ministres des affaires étrangères des pays du six plus deux. Nous prenons note avec satisfaction que les autorités de Kaboul ont répondu favorablement à la plupart de ces demandes, ce qui a considérablement contribué à apaiser les tensions entre l'Afghanistan et l'Iran. Elles ont, premièrement, rendu les corps des diplomates iraniens tués à Mazar-e-Charif; deuxièmement, elles ont exprimé des regrets aux familles des Iraniens tués en Afghanistan; troisièmement, elles se sont engagées à arrêter et à punir les responsables de l'assassinat du personnel consulaire iranien à Mazar-e-Charif; quatrièmement, elles sont convenues de créer une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les assassinats en masse, tant récents que passés; et, cinquièmement, elles ont rapatrié tous les prisonniers iraniens.

Les autorités de Kaboul se dont dites prêtes à élargir la représentation ethnique au sein de leur gouvernement. Toutefois, elles ont dit que les chefs militaire discrédités et vaincus ne devaient pas être autorisés à jouer le moindre rôle dans le processus politique du pays, ces chefs militaires étant responsables de la tragédie qui continue d'affliger l'Afghanistan.

Le Pakistan pense qu'il existe maintenant une possibilité concrète de rétablir la paix en Afghanistan. Toutefois, cela sera impossible tant que n'auront pas cessé en Afghanistan toutes les ingérences extérieures. La saisie récente par les autorités kirghizes d'un train entier d'armes destinées à Ahmed Shah Massoud — 700 tonnes selon certaines informations — montrent que des étrangers continuent de passer en contrebande en Afghanistan d'énormes quantités d'armes.

La communauté internationale doit à présent tenir compte des nouvelles réalités locales en Afghanistan en reconnaissant les autorités de Kaboul en tant que gouvernement *de jure* et *de facto* de l'Afghanistan. Il faut également oublier nos partis pris et saisir l'occasion qui se présente pour chercher une solution réaliste et réalisable au conflit en Afghanistan.

Aux pays qui partagent des frontières communes avec l'Afghanistan incombe la responsabilité particulière d'oeuvrer au rétablissement de la paix et de l'harmonie, et de s'abstenir de donner l'alarme pour avertir de menaces imaginaires. Les déclarations faites par les autorités de Kaboul à l'effet que leur ordre du jour est purement national et qu'il ne représente aucune menace pour les pays voisins sont encourageantes. Nous devons nous efforcer d'instaurer une relation de confiance avec eux et éviter de chercher des prétextes pour s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la réunion proposée par le groupe «six plus deux» à Tachkent. Nous sommes persuadés que cette

réunion contribuera à la réalisation de l'objectif collectif : rétablir la paix en Afghanistan.

J'en viens maintenant au projet de résolution sur l'Afghanistan dont le Conseil de sécurité est saisi aujourd'hui. Si ce projet de résolution a été sensiblement modifié par rapport à la première version qui a été présentée par la même source il y a quelques mois, il présente encore de nombreuses lacunes graves. Le projet de résolution dresse un tableau pessimiste de la situation en Afghanistan. Il ne tient pas compte du fait que la paix règne aujourd'hui sur près de 90 % du pays. Il ne tient pas compte de certains événements positifs survenus récemment, comme les échanges de prisonniers entre les autorités de Kaboul et les forces de Ahmed Shah Massoud. Il ne tient pas compte du protocole complémentaire au mémorandum d'accord entre les Nations Unies et l'Émirat islamique d'Afghanistan en date du 23 octobre 1998, aux termes duquel les autorités de Kaboul sont convenues de prendre certaines mesures pour faciliter la prestation d'assistance des Nations Unies en Afghanistan. Il ne tient pas compte du fait que les Taliban ont en principe autorisé le personnel des Nations Unies à séjourner dans plusieurs villes pour détecter les violations des droits de l'homme. Il ne tient pas compte, de toute évidence, du bombardement actuel de Kaboul par les forces de Ahmed Shah Massoud, souvent à l'aide de fusées Luna.

Bien que le projet de résolution exprime des préoccupations sans fondement à l'égard des persécutions ethniques ou religieuses, en particulier contre les Chiites, il ne mentionne pas le fait que le leader religieux chiite le plus éminent, Ustad Akbari, et plusieurs commandants chiites importants se sont volontairement ralliés aux Taliban et que des discussions sont actuellement en cours pour les faire participer au gouvernement en leur confiant d'importants postes.

Nulle mention n'y est faite aux massacres de Taliban que les forces de l'alliance du nord à Mazar-e-Charif ont perpétrés en mai dernier. L'Envoyé spécial du Secrétaire général en Afghanistan a pu voir plusieurs centaines de cadavres de Taliban tués à Mazar-e-Charif. On lui a également montré récemment les tombes de quelque 3 000 victimes du massacre de l'année dernière.

En outre, si les autorités des Taliban ont officiellement interdit la fabrication, le transport et la vente de mines terrestres, des informations laissent penser que l'alliance septentrionale continue de poser régulièrement des mines. Le projet de résolution ne fait pas non plus mention de cette question importante, pas plus qu'il ne blâme l'alliance septentrionale de son utilisation aveugle des mines terrestres qui ont de graves conséquences pour des femmes et des enfants innocents.

Dans l'ensemble, la teneur et le ton du projet de résolution témoignent d'un parti pris à l'égard de l'une des parties au conflit. Tout cela, ainsi que les omissions évidentes et nombreuses, n'augure rien de bon pour l'image des Nations Unies et, par conséquent, pour celle du Conseil de sécurité en tant que protagoniste impartial.

Le Conseil de sécurité a déclaré qu'il était prêt à envisager l'imposition de mesures contre les Taliban en particulier. Cela va probablement transmettre un signal erroné aux autorités de Kaboul. Nous sommes fermement convaincus que le dialogue et la détermination, et non pas la coercition et l'intimidation, apporteront les résultats escomptés.

La politique du Pakistan a toujours été de promouvoir un règlement pacifique et négocié en Afghanistan. Pour atteindre cet objectif, le Pakistan s'est sincèrement efforcé d'entrer en discussion avec toutes les parties au conflit. À maintes reprises, le Premier Ministre Nawaz Sharif a réuni les dirigeants de toutes les factions afghanes en vue de trouver une solution politique devant permettre de sortir de l'impasse.

Le Pakistan a davantage souffert du conflit en Afghanistan que tout autre pays, à l'exception bien sûr de l'Afghanistan. Suite à l'instabilité qui persiste en Afghanistan, le Pakistan demeure le pays d'accueil de plus d'un million et demi de réfugiés afghans, et ce, plus de six ans après le début du rapatriement volontaire. Nous sommes quasiment les seuls à nous occuper de ces réfugiés face à la lassitude des donateurs et de l'indifférence que montre la communauté internationale à l'égard de leur sort. Le Pakistan a également été victime du terrorisme, du trafic de drogues et de la contrebande d'armes en raison de la situation qui règne en Afghanistan.

Nous notons avec gratitude que l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions vont probablement reprendre leurs activités en Afghanistan. La population afghane a besoin d'une aide humanitaire importante pour pouvoir subvenir à ses besoins. L'économie afghane a été totalement détruite après 10 ans de lutte contre l'intervention militaire soviétique et la guerre civile qui a suivi. Il n'y a aucun espoir de renouveau sans une aide internationale de grande envergure. Pour l'instant, le peuple afghan dépend très largement du Pakistan pour son alimentation et d'autres objets de première nécessité, qui lui permettent à peine de

survivre. Indépendamment de considérations politiques, les États Membres doivent relever ce grave défi humanitaire et fournir à titre prioritaire toute l'assistance financière, technique et matérielle possible.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer le plein appui du Pakistan à tous les efforts visant à instaurer une paix durable et la prospérité en Afghanistan par l'engagement et le dialogue, et une assistance humanitaire à la mesure de l'ampleur de la tragédie vécue par ce pays depuis près de 20 ans, depuis qu'il a été victime d'une invasion étrangère massive.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie le représentant du Pakistan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1998/1140) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La Fédération de Russie a pris l'initiative de présenter au Conseil de sécurité, pour adoption, une nouvelle résolution sur l'Afghanistan, destinée à évaluer la situation actuelle dans ce pays.

Défiant la volonté de la communauté internationale de coopérer en vue d'un règlement pacifique en Afghanistan ainsi que les aspirations du peuple afghan à l'entente nationale et au maintien de l'intégrité nationale, les Taliban ont de nouveau essayé de régler le problème afghan par la force des armes, d'élargir leur emprise sur tout le territoire afghan et d'imposer au peuple de ce pays un régime qui repose sur le fanatisme religieux, l'extrémisme et l'intolérance de toute critique. La Fédération de Russie considère l'escalade des activités militaires des Taliban dans le nord du pays comme une menace réelle aux frontières méridionales de la Communauté d'États indépendants (CEI) et, avec les autres membres de la Communauté, elle se réserve le droit de prendre toutes les mesures voulues pour assurer la sûreté de ses frontières, y compris des mesures conformes aux obligations légales internationales en vigueur.

L'expansion militaire des Taliban au nord de l'Afghanistan se fait avec la participation directe d'éléments militaires étrangers, dans la planification et les opérations logistiques et dans les combats aux côtés des Taliban. C'est ce qui ressort de faits réels tels que la capture par les forces du Gouvernement islamique d'Afghanistan d'un grand nombre de prisonniers de guerre non afghans. L'aide militaire massive réduit à néant les efforts de la communauté internationale de créer un processus de négociation interafghan, renforce la prétention des Taliban à un contrôle unilatéral du pays et les conduit à ignorer les normes élémentaires de conduite civilisée et à perpétrer des crimes à grande échelle.

Le refus d'un cessez-le-feu durable, les entraves répétées aux négociations et leur retrait définitif de celles-ci, le refus de coopérer avec les représentants d'autres forces politiques, le meurtre de diplomates étrangers, de journalistes, de fonctionnaires internationaux, les persécutions généralisées, les déplacements forcés voire les exécutions pour des raisons nationales ou religieuses, en particulier les massacres à Mazar-e-Sharif et Bamyan, les violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme, y compris la discrimination à l'égard des filles et des femmes, l'encouragement du trafic de drogues illicites et l'appui au terrorisme international constituent la liste — non exhaustive — des activités des Taliban que la communauté internationale ne connaît que trop bien. L'on a même signalé que des vieillards hazara ont été faits prisonniers, conduits à Kaboul et exposés dans une cage.

Il est grand temps que les dirigeants des Taliban reconnaissent qu'il n'y a pas de solution militaire au problème afghan et mettent fin à ces agissements. Ces dirigeants doivent immédiatement cesser leurs activités militaires et, à l'instar de la coalition gouvernementale, convenir d'un cessez-le-feu durable et entamer des pourparlers sérieux en vue du rétablissement de la paix et de l'entente nationale dans le pays. Seule une application inconditionnelle par les Taliban des décisions de l'ONU, y compris celles touchant aux questions majeures du règlement afghan, peut engendrer une interaction constructive avec les autres parties afghanes et la communauté internationale en vue d'une paix durable en Afghanistan.

Lors de l'élaboration d'un plan de règlement du problème afghan, le rôle décisif de coordination et d'interaction doit revenir à l'ONU. À cet égard, nous appuyons les efforts de M. Lakhdar Brahimi, déployés sur la base des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et les activités de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan. Nous considérons que la proposition du Secrétaire général de créer, au sein de la Mission spéciale, un groupe des affaires civiles est justifiée.

Nous continuons de placer de grands espoirs dans les activités du groupe «six plus deux», qui reste l'instance internationale majeure pour la négociation d'un règlement du problème afghan. Nous attachons une grande importance à une sérieuse préparation de la rencontre de Tachkent des représentants de ce groupe d'États en vue de forger une position unique en ce qui concerne les Taliban et les autres parties afghanes. Les membres du groupe doivent en particulier assumer la responsabilité de renoncer à aider militairement les parties au conflit afghan et de ne pas permettre l'utilisation de leur territoire à cette fin. Cela donnera, sans aucun doute, un nouvel élan à tous les efforts poursuivis sur le front afghan.

Nous appuyons l'appel du Secrétaire général à aider substantiellement la population afghane. Nous nous félicitons de la quatrième rencontre, qui a débuté hier à Tokyo, du Groupe d'appui pour l'Afghanistan, à laquelle participent des représentants des États donateurs, dont la Fédération de Russie, et d'un certain nombre d'organisations internationales et non gouvernementales. Nous espérons que cette rencontre aboutira à la mobilisation des efforts internationaux afin de répondre à la grave situation humanitaire dans le centre et le nord-est de l'Afghanistan.

Nous demandons aux Taliban qu'ils assurent la sécurité du personnel humanitaire international et l'autorisent à accéder sans entrave à toutes les régions du pays placées sous leur contrôle, afin qu'il puisse fournir une aide à la population afghane dans le besoin.

En dépit de ses propres difficultés économiques internes, la Fédération de Russie continue de fournir une aide humanitaire à l'Afghanistan. L'an dernier et cette année encore, le Ministère chargé des situations d'urgence de la Fédération de Russie a fourni une aide humanitaire sous diverses formes — d'une valeur approximative de 600 000 dollars — pour secourir la population afghane victime de la poursuite des hostilités ainsi que du tremblement de terre.

La Russie est disposée à poursuivre une coopération constructive avec toutes les factions afghanes et les États intéressés en vue de régler le conflit afghan sur la base des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Mme Soderberg (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : En adoptant aujourd'hui ce projet de résolution, le Conseil de sécurité prend clairement position contre le terrorisme et ceux qui l'appuient en offrant un refuge aux terroristes. Il est clair que la communauté internationale est déterminée à lutter contre le terrorisme. Les actes de terrorisme ne peuvent jamais se justifier et les terroristes ne doivent absolument jamais recevoir de refuge où que ce soit.

Nous demandons à toutes les factions afghanes, et en particulier aux Taliban, de respecter cette résolution ainsi que les résolutions antérieures et de veiller à ce que toutes les personnes accusées de terrorisme sur leur territoire soient traduites en justice.

Le terrorisme qui opère à partir de l'Afghanistan est devenu une plaie. Des terroristes formés ou installés en Afghanistan sont responsables d'incidents dans tous les coins du monde. Cela a été tragiquement mis en évidence par les attentats à la bombe commis contre nos ambassades à Nairobi et à Dar es-Salaam en août dernier.

Nous avons publiquement condamné l'assassinat du personnel diplomatique iranien au consulat général de Mazar-e-Sharif. Il convient de faire enquête sur cet acte criminel et d'en punir les auteurs. Nous sommes tout à fait favorables à la poursuite d'une enquête internationale sur ces assassinats et rappelons une fois de plus à toutes les factions afghanes le statut de protection spéciale dont bénéficient les diplomates en vertu du droit international.

Nous nous associons à l'exigence formulée dans le projet de résolution, à savoir que les Taliban communiquent immédiatement à l'Organisation des Nations Unies les conclusions de leur enquête sur la mort de membres du personnel des Nations Unies à Kaboul et à Jalalabad.

Les programmes visant à atténuer les souffrances de la population afghane et à reconstruire le pays sont considérablement entravés par les préoccupations concernant la sécurité du personnel international et humanitaire. Les Taliban doivent mettre en oeuvre les mesures de sécurité nécessaires pour permettre le retour du personnel de l'ONU et des autres organisations internationales.

Nous sommes heureux que ce projet de résolution appuie les initiatives en faveur des droits de l'homme en Afghanistan, en demandant notamment une enquête sur des massacres collectifs qui ont été signalés et le stationnement d'observateurs des droits de l'homme dans l'ensemble du pays.

Le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire est la base d'une solution à long terme du conflit. Les Taliban en particulier doivent respecter les droits de la population afghane et surtout des femmes et des filles, ainsi que des minorités.

Nous nous félicitons particulièrement de voir que ce projet de résolution reconnaît et encourage les travaux du groupe «six plus deux». Nous pensons que les «points d'accord» adoptés lors de la première réunion au niveau ministériel de ce groupe, le 21 septembre, représentent une base solide pour régler le conflit en Afghanistan. Ces points indiquent très clairement ce que souhaite la communauté internationale de la part des factions afghanes et des pays voisins de l'Afghanistan.

Enfin, les États-Unis voudraient une fois de plus exprimer leur profonde appréciation à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Brahimi. L'Ambassadeur Brahimi a réellement fait un effort remarquable pour ramener la paix en Afghanistan. Sa visite récente a considérablement atténué les tensions dans la région, fait progresser la cause des droits de l'homme et jeté les bases de la reprise sans réserve des activités d'assistance de l'ONU en Afghanistan.

M. Niehaus (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : Il est rare qu'il y ait dans la société internationale une concordance aussi claire et large que celle que nous constatons à l'égard de la situation en Afghanistan. Nous partageons tous une vision politique et juridique, par ailleurs logique et rationnelle quant à l'origine et à la teneur de la crise afghane, ainsi que sur les responsabilités et obligations particulières de chacun et les moyens à utiliser pour mettre fin au conflit.

Malgré cela, les affrontements en Afghanistan non seulement persistent, mais ils ont été envenimés au cours des derniers mois, notamment par les nouvelles offensives militaires lancées par les forces des Taliban, l'intensification des persécutions fondées sur l'ethnie ou la religion, la discrimination fondée sur le sexe, l'utilisation du territoire afghan pour accueillir des groupes terroristes, l'augmentation de la culture, de la production et du trafic de drogues illégales et la détérioration des conditions de vie de la population civile.

Face à une situation si inquiétante, et même si on a déjà presque tout dit en ce qui concerne la situation en Afghanistan, ma délégation juge qu'il est indispensable de lancer un nouvel appel pressant à toutes les parties, tant internes qu'externes, à la crise en Afghanistan pour qu'elles prennent une fois pour toutes leurs responsabilités afin de trouver une issue rapide et négociée au conflit armé dont ce pays pâtit depuis des décennies.

Nous demandons aux factions afghanes, et en particulier aux Taliban, de cesser immédiatement les affrontements guerriers et de conclure un cessez-le-feu. Dans les conditions actuelles, cela ne sera possible que par la voie de négociations tenues sous les auspices des Nations Unies, par l'intermédiaire de l'Envoyé spécial et avec l'appui ferme et actif du groupe «six plus deux» à qui nous demandons de redoubler d'efforts dans ce sens.

Un effort de cette nature exige crédibilité et confiance de la part de toutes les parties et, en ce sens, nous pensons qu'il est indispensable que les Taliban assument leurs responsabilités pour ce qui est de l'assassinat de fonctionnaires d'organisations humanitaires internationales et des diplomates iraniens. Cette question extrêmement grave exige une enquête rapide et transparente qui permette de déterminer les responsabilités et d'identifier les auteurs réels de ces assassinats.

De même, le Costa Rica estime qu'il est indispensable d'exiger que les Taliban mettent fin à leur politique systématique de violation des droits de l'homme, et en particulier à la discrimination qu'ils exercent à l'égard des femmes et des filles. Nous pensons qu'une solution correcte au problème afghan doit répondre à cette question et que, bien que certains aient cherché à en minimiser l'importance ou à la relativiser, elle doit continuer à faire l'objet de l'attention du Conseil de sécurité.

D'autre part, nous demandons à nouveau à toutes les factions, et en particulier aux Taliban, de ne plus prendre de mesures contraires à l'application du droit international humanitaire, notamment celles visant à empêcher et entraver l'acheminement d'aide à la population civile.

Toutes ces questions à elles seules sont de la plus haute importance pour le règlement de la situation interne en Afghanistan. Toutefois, le Costa Rica voudrait attirer l'attention sur deux questions particulièrement graves qui ont des incidences internationales dépassant les frontières de l'Afghanistan et à propos desquelles la responsabilité des Taliban a été évoquée. Je fais allusion au refuge et à la protection qu'ils offrent à des groupes terroristes étrangers d'une part et à leur participation active au trafic de drogues d'autre part. Ces deux questions sont extrêmement délicates pour la communauté internationale. La participation des Taliban est inacceptable et doit prendre fin immédiatement et sans condition.

Comme nous l'avons dit, la responsabilité principale en ce qui concerne la solution du problème afghan revient aux factions qui se trouvent dans le pays, les Taliban en particulier. Toutefois, cela ne suffira pas en soi, parce que la crise afghane implique des acteurs extérieurs qui entretiennent des liens avec les combattants ou qui s'intéressent

à leur lutte et qui doivent être tenus responsables. Je veux parler ici de ceux qui ont encouragé ou appuyé, politiquement et matériellement, des groupes internes et ceux qui ont péché par omission parce qu'ils n'ont pas usé de leur influence ni de leur autorité particulière pour faire en sorte que le conflit cesse.

Le Costa Rica saisit cette occasion pour demander à ces pays, tous Membres de l'Organisation des Nations Unies, de prendre un engagement en faveur d'une politique constructive favorable à la fin du conflit, à la fin de l'intolérance et au respect des droits de l'homme en Afghanistan et qu'ils agissent en conséquence.

C'est pour toutes ces raisons que nous avons participé activement aux négociations et aux consultations qui sont à l'origine du projet de résolution que nous examinons aujourd'hui. Nous pensons que le Conseil de sécurité a l'obligation d'adopter une position nette en ce qui concerne ce conflit, mais nous pensons avant tout que le Conseil a la responsabilité d'approuver et d'appuyer une position commune pour trouver une solution au problème afghan. Ce texte est un pas qui va dans la bonne direction et c'est pourquoi nous lui apportons tout notre appui.

M. Konishi (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, je tiens à faire part à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Brahimi, de la reconnaissance sincère du Gouvernement japonais pour les efforts soutenus qu'il déploie afin d'apaiser les tensions entre l'Iran et les Taliban se trouvant en Afghanistan et dans la région voisine. En effet, le relâchement des tensions entre les deux parties est un préalable indispensable à la reprise de l'action internationale destinée à promouvoir un règlement pacifique du conflit qui déchire ce pays.

Cela étant, je note cependant avec regret que les parties au conflit en Afghanistan n'ont manifesté aucun désir d'écouter la voix de la communauté internationale et d'entamer des négociations directes pouvant mener à un cessez-le-feu ou au rétablissement de la paix. En août, l'insécurité grandissante a contraint les institutions de l'ONU à évacuer leur personnel de l'Afghanistan. Le Conseil de sécurité a réagi en tenant ultérieurement, au cours du mois, une réunion où il a adopté la résolution 1193 (1998), et en publiant une déclaration présidentielle en septembre. Le fait que ces efforts n'aient pas abouti à une amélioration de la situation nous préoccupe vivement. Le Japon espère que les conditions de sécurité en Afghanistan seront sensiblement améliorées afin que le personnel de l'ONU puisse revenir dans la région et reprendre ses activités dès que possible.

Le Japon partage l'avis exprimé par le Secrétaire général dans son rapport (A/53/695), selon lequel il importe à présent de consolider les résultats des efforts déployés par l'Ambassadeur Brahimi en dépêchant une équipe chargée d'enquêter sur le meurtre de diplomates iraniens à Mazar-e-Sharif le 8 août dernier, un acte inhumain qui a exacerbé les tensions entre l'Iran et les Taliban. Nous souscrivons également à la proposition du Secrétaire général de confier à la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan la responsabilité de surveiller la situation humanitaire dans le pays, à condition que la sûreté et la sécurité des membres de cette nouvelle équipe soient garanties et que son mandat soit clairement défini.

Le Gouvernement japonais est toujours d'avis qu'outre l'action en faveur du rétablissement de la paix, l'ONU doit jouer un rôle central pour régler une série de problèmes qui se posent en Afghanistan, notamment en améliorant les conditions humanitaires, en apportant une aide aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et en luttant contre la production et le trafic des drogues illicites. Nous apprécions donc tout particulièrement les efforts que l'ONU a déployés dans ces domaines au cours de l'année écoulée, tels qu'ils sont décrits dans le rapport du Secrétaire général. Au nombre des efforts faits actuellement par la communauté internationale pour compléter ceux de l'ONU, il faut noter les initiatives prises par le Groupe d'appui pour l'Afghanistan. Une réunion de ce groupe a en effet eu lieu pendant deux jours à Tokyo et vient de s'achever aujourd'hui. À cette réunion qui était accueillie par le Japon, le Groupe a souligné l'importance du retour rapide en Afghanistan du personnel humanitaire international et de la reprise de ses d'assistance. Il a en outre appelé toutes les factions et en particulier les Taliban à garantir la sûreté et la sécurité de ce personnel.

Le Japon se prononce en faveur des «points d'accord» adoptés par le groupe «six plus deux» qui encouragent la tenue de pourparlers directs entre les parties au conflit menant à un cessez-le-feu immédiat et à la réconciliation nationale. Dans ce cadre, mon gouvernement n'a eu de cesse d'appeler les parties concernées à faire preuve de toute la modération possible et à s'efforcer de parvenir à un règlement pacifique. Le 23 septembre, le Ministre japonais des affaires étrangères, M. Komura, s'est entretenu avec le Ministre pakistanais des affaires étrangères, M. Aziz, et lui a demandé de faire part aux Taliban de la position ferme du Japon selon laquelle la situation ne saurait être stabilisée par des moyens militaires, mais seulement grâce à une solution politique. Deux jours plus tard, le 25 septembre, il a transmis le même message au Ministre iranien des affaires étrangères, M. Kharrazi. Au cours du mois d'octobre, le

Japon a répété ce même message aux Taliban directement et il a appelé ces derniers et les autres parties au conflit à répondre à l'appel de la communauté internationale en s'efforçant de bonne foi de protéger les droits de l'homme, de mettre fin à la culture, à la production et au trafic des drogues illicites et de réprimer le terrorisme international. Le Japon espère que tous les pays concernés prendront des initiatives concrètes afin de régler ces problèmes.

À cette occasion, je voudrais réitérer la préoccupation du Japon au sujet d'informations rapportant qu'une grande statue bouddhiste à Bamyan a été endommagée, et appeler toutes les parties à veiller à ce que cet objet d'art précieux soit protégé au nom des générations futures.

Enfin, je tiens à signaler que la délégation japonaise appuie fermement le projet de résolution qui a été présenté sur l'initiative de la Fédération de Russie.

M. Shen Guofang (Chine) (*interprétation du chinois*) : Cette année a été une période de troubles pour l'Afghanistan où un grand nombre d'incidents et de faits graves se sont produits. La Chine est profondément préoccupée par la poursuite des combats en Afghanistan et par le fait qu'une solution politique du conflit reste hors de portée. Nous condamnons les souffrances infligées au personnel de l'ONU et le meurtre de diplomates iraniens. Nous observons avec affliction et inquiétude les ravages qui ont dévasté l'économie de ce pays et ébranlé la sécurité de la population afghane.

L'Afghanistan est un pays multiethnique dont les problèmes à cet égard sont profondément enracinés dans l'histoire. L'ingérence d'éléments extérieurs ne fait que renforcer la nature complexe des tensions et des contradictions. Au cours des derniers mois, une des factions dans le pays a remporté des victoires militaires mais le conflit n'a pas pris fin pour autant; il est simplement entré dans une nouvelle phase. Tout avantage militaire, selon nous, ne peut être que temporaire et l'histoire afghane, tout comme la réalité actuelle, montrent que le recours à des moyens militaires ne contribuera pas à un règlement du conflit. La reprise des négociations entre toutes les factions afghanes, sous les auspices de l'ONU, est le seul moyen de parvenir à un règlement du conflit afghan.

La Chine espère sincèrement que les factions afghanes répondront favorablement à l'appel lancé par la communauté internationale et qu'elles s'efforceront par le biais de négociations de mettre en place, dès que possible, un gouvernement pleinement représentatif et reposant sur une large assise, et de rétablir la paix et la stabilité. En même temps, nous espérons que la communauté internationale fera des efforts concertés pour empêcher que des forces étrangères n'interviennent dans le conflit afghan, afin de créer des conditions externes qui permettront de faire taire les armes en Afghanistan.

La délégation chinoise se félicite des efforts de médiation de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Brahimi, et de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, et nous encourageons l'ONU à continuer de jouer le rôle crucial de chef de file qu'elle assume à cet égard. La Chine est disposée à participer activement et à coopérer à l'initiative de paix envisagée par le groupe «six plus deux» et espère que cette initiative créera des conditions propices à la reprise des pourparlers entre les factions afghanes, au début de l'hiver.

Après des années de guerre et de troubles, le peuple afghan a maintenant soif de paix et de stabilité. Le règlement de la question afghane revient en fin de compte au peuple afghan lui-même. Nous espérons que la communauté internationale exercera une influence positive et que toute mesure prise par le Conseil de sécurité contribuera à la reprise des pourparlers entre les factions afghanes afin qu'elles parviennent à s'entendre sur un plan de règlement politique.

C'est sur cette position de principe que nous avons participé aux consultations sur le projet de résolution. Nous sommes reconnaissants à ses auteurs d'avoir accepté les amendements proposés par la délégation chinoise. Nous apprécions la souplesse, la patience et la véritable volonté de coopérer dont ils ont fait preuve lors des consultations.

Nous voterons pour le projet de résolution.

M. Türk (Slovénie) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation slovène souhaite remercier le Secrétaire général pour son rapport complet sur la situation en Afghanistan (S/1998/1109). Tous les renseignements pertinents, y compris ceux fournis dans le rapport, confirment que la situation en Afghanistan continue d'être une menace pour la paix et la sécurité dans la région. Cette menace a une double dimension.

D'une part, la situation a été sérieusement aggravée par la montée des tensions à la frontière entre l'Afghanistan et l'Iran, suite à la recrudescence des combats en Afghanistan l'été dernier et, en particulier, après le meurtre de diplomates iraniens à Mazar-e-Sharif. Les tensions avec l'Iran se sont relâchées depuis, mais le risque d'une nou-

velle flambée n'a pas été entièrement éliminé et la situation reste grave.

D'autre part, la situation à l'intérieur même de l'Afghanistan revêt une dimension fondamentale. L'évolution de la situation en 1998 a, de façon générale, été négative. Ce bilan s'applique aux aspects politiques, militaires et humanitaires. Nous voudrions également exprimer notre profonde préoccupation devant le fait que le territoire afghan continue de servir de refuge pour des terroristes ainsi que pour la production et le trafic illicites des drogues.

L'échec du processus des oulémas au printemps dernier et la reprise des combats par les factions qui s'en est suivie ont constitué un sérieux revers dans les efforts pour amener un processus de paix en Afghanistan. Aucune véritable solution n'est en vue et la logique de l'action militaire l'emporte toujours sur celle d'un règlement politique qui refléterait les intérêts de tous les groupes ethniques, religieux et sociaux dans le pays.

En outre, alors que les Taliban ont fait de grandes avancées militaires, les facteurs ethniques du conflit prennent de l'ampleur. Comme le Secrétaire général l'indique au paragraphe 55 de son rapport,

> «Les atrocités perpétrées par toutes les parties au conflit au cours des deux dernières années n'ont fait que creuser le fossé qui sépare, sur les plans ethniques et religieux, les différentes communautés afghanes et ont continué à saper le tissu social de l'Afghanistan, déjà fragilisé par près de 20 ans de guerre».

Les massacres dans bien des cas sont perpétrés en représailles. Cela est inquiétant et pourrait conduire à un conflit militaire prolongé sans aucune véritable issue en vue. Il est très probable que les solutions politiques deviennent plus difficiles encore.

Les récents rapports faisant état de tueries en masse de civils appartenant principalement à la minorité chiite Hazara à Mazar-e-Sharif et d'autres allégations relatives à des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire sont source de profonde préoccupation. L'Afghanistan demeure l'un des désastres les plus inextricables de notre monde dans le domaine des droits de l'homme. Compte tenu de ce qui précède et de la nouvelle nature du conflit, il faut redoubler d'efforts pour assurer la protection des droits de l'homme les plus élémentaires. Nous appuyons la proposition du Secrétaire général d'ajouter un nouveau groupe des affaires civiles à la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, dès que les conditions de sécurité le permettront, qui sera principalement chargé de promouvoir le respect des normes humanitaires minimales et de décourager la répétition des violations massives et systématiques des droits de l'homme.

Nous lançons également un appel aux Taliban pour qu'ils coopèrent avec l'Organisation des Nations Unies pour faire enquête sur le massacre de diplomates iraniens à Mazar-e-Sharif afin d'en poursuivre les responsables.

La situation humanitaire en Afghanistan reste grave et l'action de la communauté internationale a été sérieusement entravée par la détérioration des conditions de sécurité, les attaques commises à l'encontre du personnel, les obstacles et les restrictions imposés à leurs activités. Nous réitérons notre appel aux Taliban pour qu'ils fournissent un rapport complet sur le massacre de fonctionnaires afghans du Programme alimentaire mondial et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ainsi que du membre de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et pour qu'ils assurent des conditions propices au retour en Afghanistan du personnel, des programmes et des fonds des Nations Unies afin qu'ils reprennent leurs activités.

Nous saluons le personnel de la Mission spéciale et les organisations et agents humanitaires pour leur travail dévoué. Ils ont fait de leur mieux dans des circonstances extrêmement difficiles. Nous voudrions également rendre hommage à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Lakhdar Brahimi, pour les résultats qu'il a obtenus lors de sa récente mission dans la région et pour être parvenu à atténuer les tensions entre l'Afghanistan et l'Iran.

Un règlement durable ne peut s'obtenir que grâce à un cessez-le-feu et à l'amorce d'un dialogue politique entre les Afghans aboutissant à la réconciliation nationale et à la mise en place d'un gouvernement véritablement représentatif multiethnique, et reposant sur une large assise.

Dans l'avenir immédiat, il faut renforcer deux types d'efforts. Tout d'abord, les efforts politiques dans le cadre du groupe «six plus deux» doivent se poursuivre et aider à créer les conditions favorables à un processus de paix. La réunion que le groupe se propose de tenir à Tachkent avec des factions afghanes pourrait constituer un pas important dans cette direction et des préparatifs méticuleux devraient permettre d'obtenir des résultats tangibles et importants. Si l'on veut adopter une approche logique face au problème, il faut renoncer à octroyer une aide militaire à toutes les parties au conflit en Afghanistan.

Ensuite, il faut renforcer les efforts aux fins des enquêtes sur les massacres et les violations présumées du droit international. Cette tâche acquiert de plus en plus d'importance. Les retards accumulés dans les enquêtes sur les atrocités commises antérieurement ne doivent pas devenir la norme. Une enquête soignée et la diffusion des résultats seraient des éléments très précieux et contribueraient également aux efforts politiques pour entamer un véritable processus de paix.

La Slovénie considère que le projet de résolution présenté au Conseil de sécurité aujourd'hui répond aux exigences premières de la situation, et elle votera pour le projet.

M. Richmond (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : La lecture du rapport du Secrétaire général (S/1998/1109) est déprimante. Nous avons assisté à une nouvelle année de conflits, de déplacements de populations et de nouvelles souffrances pour le peuple afghan. Et il n'y a pas que le peuple afghan qui a souffert. Le meurtre de membres du personnel du consulat iranien à Mazar-e-Sharif a été, à juste titre, condamné par la communauté internationale. Les meurtres du lieutenant-colonel Calo et d'un autre membre du personnel des Nations Unies sont des actes atroces, qui prouvent le mépris total pour le personnel courageux des Nations Unies qui s'efforce d'apporter l'espoir en Afghanistan. Les Taliban doivent coopérer dans les enquêtes sur ces crimes.

La situation des droits de l'homme en Afghanistan, qui continue de s'aggraver, notamment avec les récentes persécutions de minorités ethniques et religieuses, est particulièrement inquiétante. Après le massacre de prisonniers de guerre l'année dernière, l'Afghanistan risque d'être happé dans une spirale d'atrocités.

C'est pourquoi le Royaume-Uni appuie fermement la proposition du Secrétaire général consistant à créer un groupe des affaires civiles au sein de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan. Nous espérons que ces inspecteurs pourront rapidement avertir de tout conflit ethnique ou religieux afin d'empêcher de nouvelles violations flagrantes des droits de l'homme. Ils auront besoin de la pleine coopération des factions. Nous insisterons auprès de ces dernières pour qu'elles collaborent de façon constructive avec les inspecteurs.

Il est profondément préoccupant que certains pays qui prêchent en faveur de la paix en Afghanistan continuent de fomenter la guerre en fournissant des armes et des ressources aux factions. L'appel lancé à tous les États pour qu'ils manifestent leur attachement à la paix en cessant de fournir des armes est aussi clair et ferme dans le projet de résolution d'aujourd'hui qu'il l'était dans la résolution 1193 (1998). Tous les États Membres doivent entendre cet appel.

Il ne peut être question pour le Conseil de sécurité de prendre parti dans le conflit afghan. Le rapport du Secrétaire général stipule clairement que toutes les factions sont coupables de violations des droits de l'homme, au mépris des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et infligent de nouvelles souffrances au peuple afghan.

La responsabilité du Conseil est à l'égard du peuple afghan. Elle nous impose d'exercer une plus grande pression sur toutes les factions pour qu'elles cessent les combats et reconnaissent que le conflit ne peut avoir qu'une solution politique garantissant les droits de tous les groupes ethniques et religieux en Afghanistan. Notre premier objectif doit être de ramener les factions à la table des négociations.

Sa qualité de membre de l'Union européenne aussi bien que ses programmes bilatéraux font du Royaume-Uni l'un des principaux fournisseurs d'aide humanitaire en Afghanistan. Nous sommes déterminés à poursuivre cette assistance. Il est extrêmement frustrant que les factions — et en particulier les Taliban — empêchent l'aide de parvenir à leur propre peuple. Elles doivent sans autre délai permettre l'acheminement sûr et effectif de l'aide, conformément aux principes internationaux.

La communauté internationale doit également veiller à éviter que le conflit ne menace des vies au-delà des frontières de l'Afghanistan du fait de l'exportation du terrorisme international ou de drogues illicites. Dans ces domaines, l'histoire de l'Afghanistan est l'une des plus sombres du monde.

Pour terminer, je réaffirme le plein appui du Royaume-Uni aux efforts que font le Secrétaire général, son Envoyé spécial, l'Ambassadeur Brahimi, et la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan. Il faut espérer qu'ils continueront d'oeuvrer à l'instauration de la paix en Afghanistan. Ils travaillent trop souvent dans des conditions extrêmement difficiles. Pour qu'ils réussissent, tous les États doivent leur apporter sans réserve un appui concret. Il convient de saluer les activités entreprises à cet égard par le groupe «six plus deux», que nous invitons à redoubler d'efforts. C'est sur cette base que le Royaume-Uni appuiera fermement le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

M. Lidén (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution dont nous sommes saisis atteste de l'inquiétude que continue d'éprouver que le Conseil de sécurité face à la situation en Afghanistan. Il envoie un message catégorique aux Taliban et autres parties, ainsi qu'aux voisins de l'Afghanistan et aux autres États concernés pour qu'ils mettent fin aux souffrances du peuple afghan recherchent une solution pacifique au conflit en Afghanistan.

La Suède reste convaincue que les moyens militaires n'apporteront pas la paix en Afghanistan. Cela devrait être évident après tant d'années d'une guerre dévastatrice. Un cessez-le-feu doit ouvrir la voie menant vers la véritable paix, lequel devrait être suivi d'un dialogue politique ayant pour objectif de mettre en place un gouvernement pleinement multiethnique et représentatif et reposant sur une large assise. Il faut mettre en place un système politique qui tienne compte des préoccupations légitimes des groupes ethniques, religieux et sociaux du pays.

Nous demandons aux Taliban et aux autres factions afghanes de suivre cette voie. Il est également impératif que tous les États de la région et d'ailleurs appuient sans réserve ce processus et s'abstiennent d'attiser les flammes de la guerre en Afghanistan. Nous saluons le fait que le groupe «six plus deux» a offert un cadre aux pourparlers sur la question afghane et attendons avec intérêt sa prochaine réunion prévue à Tachkent. Avec la participation de toutes les principales factions afghanes, cette réunion pourrait être le point de départ d'un véritable processus de paix. Néanmoins nous sommes quelque peu perplexes face aux informations faisant état de la poursuite par certains de ces pays de livraison d'armes et de matériel de guerre qui alimentent le conflit, pays qui feraient mieux de promouvoir leur intérêt indéniable à long terme, à savoir l'édification d'un Afghanistan pacifique et stable. Les courants d'armes vers ce pays déchiré par le conflit doivent cesser.

La seule autre option à un véritable processus de paix serait, selon toute probabilité, une nouvelle aggravation de la situation. Des signes inquiétants montrent que le conflit prend des dimensions d'ordre manifestement ethnique et religieux. Des violations graves du droit humanitaire international et des droits de l'homme se poursuivent et l'utilisation de mines terrestres continue de faire beaucoup de victimes parmi la population civile. L'hiver pourrait s'accompagner de nouvelles souffrances pour les victimes innocentes de la guerre en Afghanistan. En outre, on ne saurait négliger le risque de voir s'étendre le conflit dans la région. Cette dimension ne fait que souligner la responsabilité qui incombe au Conseil de sécurité dans la situation en Afghanistan.

La Suède joue de longue date un rôle en Afghanistan en tant que principal donateur d'aide humanitaire. Elle demeure gravement préoccupée par la situation humanitaire dans le pays et continue à demander à toutes les parties de respecter les obligations qu'ils ont contractées en vertu du droit humanitaire international. Toutes les violations des droits de l'homme doivent cesser, notamment la discrimination systématique dont les femmes et les filles font l'objet, en particulier de la part des Taliban. D'autres normes fondamentales internationales doivent également être respectées, notamment celles ayant trait à la lutte contre le terrorisme et les drogues illicites. Toutes les factions afghanes doivent fermer leurs camps d'entraînement de terroristes en Afghanistan et participer à la lutte internationale contre le terrorisme. En raison de la guerre et du conflit, l'économie afghane dépend dans une large mesure d'activités illicites. Le trafic illicite de drogues entraîne des souffrances humaines bien au-delà des frontières de l'Afghanistan.

Le cas de l'Afghanistan montre que, dans le monde d'aujourd'hui, nul pays ne peut s'isoler du reste de la communauté internationale. Les événements en Afghanistan ont non seulement des conséquences humanitaires graves, mais également de graves répercussions internationales.

La Suède appuie fermement le rôle que continuent de jouer activement le Secrétaire général, son Envoyé spécial et la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan en faveur de la paix et de la réconciliation nationale en Afghanistan. Nous appuyons la proposition du Secrétaire général qui consiste à créer un nouveau groupe des affaires civiles qui aura pour tâche principale de favoriser le respect des normes humanitaires minimales. Nous saluons également la proposition consistant à enquêter sur les allégations relatives à des violations extrêmement graves du droit humanitaire international commis en 1997 et 1998, y compris à Mazar-e-Sharif.

M. Dejammet (France) : Le projet de résolution qui nous est soumis est nécessaire. Il décrit une situation qui est devenue au fil des ans intolérable : poursuites des conflits, ingérences extérieures, discrimination, assassinats de personnels diplomatiques iraniens, meurtres de hauts fonctionnaires des Nations Unies, crise humanitaire, contraintes inacceptables imposées aux agences humanitaires et aux organisations non gouvernementales.

Nous rendons hommage à l'action persévérante et intelligente de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M.

Brahimi, dont la dernière mission a d'ailleurs permis d'atténuer la tension dans la région. Il mérite donc, à cet égard, tout notre soutien.

Nous comprenons également les propositions du Secrétaire général dont nous estimons qu'elles peuvent être mises en oeuvre, à condition, bien évidemment, que toutes les mesures de sécurité soient prises. Pour l'heure, cependant, les combats continuent et force est de constater que les négociations entre les parties n'ont toujours pas repris. Le Front uni est disposé à engager un dialogue politique avec les Taliban et à conclure un cessez-le-feu. Les Taliban, pour leur part, n'ont montré aucune disposition à réamorcer ces négociations et à mettre fin aux hostilités.

Il est donc juste que ce projet de résolution, s'il concerne toutes les factions, s'adresse d'abord et avant tout aux Taliban et leur fasse part des exigences du Conseil. Il est également approprié que le projet de résolution reprenne — comme le précédent qui avait suscité d'ailleurs les termes du règlement — l'idée que le Conseil est disposé à envisager d'imposer d'autres mesures pour mettre en oeuvre pleinement ces résolutions. Il s'agit donc d'un texte qui répond, encore une fois, aux difficultés et à la gravité des événements qui affligent l'Afghanistan, et c'est la raison pour laquelle mon pays se prononcera en sa faveur.

M. Jagne (Gambie) (*interprétation de l'anglais*) : On se souviendra que suite à sa récente visite en Afghanistan et dans les pays voisins et après l'avoir écouté avec la plus grande attention, ma délégation a félicité très chaleureusement l'Ambassadeur Brahimi, Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, pour les succès qu'il a remportés au cours de sa mission délicate et difficile, mission réussie à tous points de vue. Certes, on pourrait dire que cette mission est de portée modeste mais elle nous a tout de même fourni des éléments concrets dont nous pouvons tirer parti si nous décidons de saisir l'occasion qui nous est offerte.

Dans la mesure où il est tout à fait notoire que les Taliban ont aujourd'hui la mainmise sur la majeure partie du territoire national, il serait contreproductif d'émettre des menaces vaines, des ultimatums et des déclarations incendiaires. Il doit également être parfaitement clair qu'une solution militaire à la crise afghane n'est certainement pas la meilleure solution et ne répond pas à l'intérêt du peuple afghan dans le long terme. La délégation gambienne est favorable à un règlement négocié par le biais des pourparlers «six plus deux» et non pas à une attaque militaire.

Il faut de même reconnaître que le processus «six plus deux» a obtenu peu de résultats jusqu'ici. Les progrès du processus de paix dépendent en grande partie de la volonté de ses protagonistes d'adopter une attitude commune et de parler d'une seule voix. Nous nous demandons comment les intérêts légitimes des pays concernés peuvent être pris en compte alors que ces pays ne prennent pas le processus au sérieux. C'est pourquoi ma délégation attend avec intérêt la prochaine réunion qui doit se tenir dans la région et à laquelle participeront les parties intéressées.

Nous sommes certains que si toutes les parties faisaient preuve de la volonté politique nécessaire, on s'écarterait alors radicalement d'une démarche consistant à limiter les dégâts pour passer à celle de la recherche sérieuse d'une solution au conflit. C'est sur ce point, à notre avis, qu'il faut insister.

Nous devons l'admettre : le fait de diaboliser exclusivement les Taliban ne conduira pas aux résultats escomptés; c'est dans les pourparlers «six plus deux» que réside la clef d'une solution durable au conflit afghan. Que toutes les parties redoublent d'efforts pour relancer le processus. Cela offre de meilleures perspectives pour la formation d'un gouvernement reposant sur une large assise qui non seulement garantira une paix durable en Afghanistan mais répondra de façon satisfaisante aux préoccupations des pays voisins en matière de sécurité.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis aurait dû insister davantage sur les résultats obtenus par l'Ambassadeur Brahimi. Nous voterons néanmoins pour dans l'espoir qu'il sera mis en oeuvre dans cet esprit.

M. Monteiro (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : Depuis la dernière fois que le Conseil a examiné la situation préoccupante en Afghanistan, le 28 août 1998, les conditions sur le plan humanitaire et politique se sont encore détériorées.

En septembre et octobre, les combats ont redoublé d'intensité et le conflit a connu une escalade, ce qui a eu des répercussions alarmantes dans la région. Nous étions préoccupés, et le sommes toujours, par le risque toujours plus grand que la guerre civile en Afghanistan ne se transforme en conflit régional et, plus particulièrement, par l'aggravation des tensions sur le plan militaire le long des frontières afghanes. Nous voudrions féliciter l'Envoyé spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Brahimi, pour avoir contribué à l'apaisement de ces tensions.

Les derniers combats ont donné une tournure nouvelle au conflit afghan. Une des parties a pris le contrôle de la majeure partie du pays et semble convaincue qu'elle est à même de s'emparer de la totalité du territoire par des moyens militaires.

Cela est possible à ce stade mais, au fond, les factions belligérantes doivent se rendre compte que la solution au conflit ne se trouve pas sur le champ de bataille. L'idée qu'une des parties pourrait obtenir une victoire militaire décisive n'est qu'une illusion. L'histoire, ancienne et récente, nous apprend qu'une conquête militaire par l'une des parties au conflit ne mettra pas un terme au conflit afghan.

Le Portugal est favorable à un règlement politique, négocié entre les factions et prenant en considération les droits et les intérêts de tous les Afghans. Nous appuyons donc fermement l'appel lancé aux factions afghanes pour qu'elles cessent le combat et s'engagent sans délai dans des négociations, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, en vue de mettre en place un gouvernement pleinement représentatif et reposant sur une large assise.

Nous restons profondément préoccupés par les comptes rendus incessants faisant état d'ingérences dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Bien que l'hostilité entre les factions afghanes soit réelle, nous sommes convaincus que la poursuite du conflit résulte, dans une large mesure, de ces interventions extérieures.

Tous les pays ayant une influence sur les factions afghanes pourraient promouvoir davantage la paix et la stabilité régionales en usant de cette influence pour empêcher la fourniture d'armes et autres types d'aide militaire et pour encourager les parties à négocier.

Les informations faisant état de persécutions fondées sur l'ethnie ou la religion en Afghanistan sont particulièrement préoccupantes. Comme d'autres, nous condamnons fermement l'assassinat des diplomates iraniens et l'occupation du consulat général de la République islamique d'Iran à Mazar-e-Sharif qui sont en violation flagrante du droit international et de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires.

La nature de plus en plus ethnique du conflit constitue une menace pour l'unité de l'État afghan et rend plus difficile une solution politique pacifique. Nous exhortons toutes les factions à assurer la sécurité des populations civiles et à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

Nous déplorons, par ailleurs, les violations massives des droits de l'homme qui continuent de se produire en Afghanistan, pays où les droits de l'homme et le droit international humanitaire semblent inexistants. La discrimination persistante et intolérable imposée par les Taliban à l'encontre des femmes nous préoccupe aussi tout particulièrement.

Les factions afghanes ne doivent pas s'attendre à ce que la communauté internationale accepte leur réticence totale à reconnaître, protéger et promouvoir les droits de l'homme. Mon pays appuie la proposition faite par le Secrétaire général de créer au sein de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan un groupe des affaires civiles qui aura pour tâche principale de contrôler et de favoriser le respect des normes humanitaires internationales et de décourager la répétition des violations massives des droits de l'homme à l'avenir.

Nous sommes également préoccupés par le trafic de drogues et la présence continuelle de terroristes et de camps d'entraînement pour terroristes en Afghanistan, deux facteurs ayant des conséquences considérables tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Aucun mouvement politique, quelle que soit l'étendue du territoire qu'il contrôle, ne sera respecté sur le plan international tant qu'il sera soupçonné de se livrer à des activités terroristes. Ces pratiques intolérables et déstabilisatrices, qui représentent une menace pour le monde entier, doivent cesser immédiatement.

Enfin, le Portugal, qui appuie les efforts du groupe «six plus deux», votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis et exhorte toutes les factions afghanes à respecter pleinement ses dispositions et à mettre ainsi un terme aux souffrances du peuple afghan.

M. Mahugu (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Lorsque la situation en Afghanistan a été débattue pour la dernière fois en séance officielle du Conseil, le 28 août de cette année, la délégation kényenne avait exprimé sa déception devant l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix et la volonté affichée par les Taliban, en particulier, de régler la crise afghane par des moyens militaires. Les appels répétés du Conseil de sécurité à la retenue et à la négociation, ainsi que les appels à la cessation de toute intervention étrangère, sous forme d'aide militaire et financière non déguisée, n'ont pas été entendus.

Le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan traduit ces préoccupations et ces déceptions. Les combats continuent sans perdre de leur intensité, avec l'appui militaire et financier, affiché ou non, de certains

États Membres; les efforts diplomatiques sont dans l'impasse; la crise humanitaire s'aggrave; la situation des droits de l'homme ne s'est pas améliorée; les allégations d'appui aux activités terroristes se multiplient; et le trafic des drogues illicites se poursuit sans répit.

Dans nos interventions précédentes concernant la crise afghane, nous avons toujours souligné que l'ingérence étrangère dans le bourbier afghan était la principale cause de la poursuite du conflit. Cela a été mis en avant à plusieurs reprises : par le Secrétaire général dans ses rapports au Conseil; par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan; par M. Brahimi, ainsi que par des sources indépendantes. Il est évident que ces ingérences n'ont absolument pas diminué. En fait, le paragraphe 10 du dernier rapport du Secrétaire général (S/1998/1109) parle d'exemples flagrants de cette ingérence extérieure. Au paragraphe 29 du rapport, il est dit également que les dirigeants du Front uni se sont plaints amèrement des ingérences extérieures, auxquelles ils attribuaient la principale raison de leur défaite et de la poursuite de la guerre.

Nous partageons donc le sentiment de frustration et de déception qu'exprime le Secrétaire général au paragraphe 71 de ce que certains des membres du groupe «six plus deux» continuent de fournir des armes et autre matériel de guerre qui attisent le conflit en Afghanistan. Nous trouvons également hypocrite que ces pays parlent de solutions pacifiques au conflit tout en continuant d'apporter leur soutien militaire occulte, et désormais déclaré, aux factions afghanes.

C'est pourquoi il nous devient de plus en plus difficile, au Conseil, de continuer d'appuyer des appels lancés pour la forme en faveur du respect des résolutions du Conseil de sécurité. Nous nous joignons au Secrétaire général pour demander à ces pays d'adopter une attitude plus ouverte et plus transparente dans leurs rapports avec l'ONU concernant l'Afghanistan.

La délégation kényenne apprécie hautement le dévouement et la persévérance diplomatique dont fait preuve l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Lakhdar Brahimi, en essayant de trouver un règlement pacifique à la crise en Afghanistan. Ses efforts continuent d'être contrariés par les divisions au sein du Front uni et par les illusions que se font les Taliban au sujet d'une complète victoire militaire. Par ailleurs, les efforts qu'il déploie pour réduire les tensions régionales ont porté fruit. Nous convenons avec le Secrétaire général que les progrès réalisés par M. Brahimi devraient être renforcés en collaboration avec le Groupe des 21 États Membres et le groupe «six plus deux». Bien que ces efforts supplémentaires n'aient pas donné tous les résultats escomptés, nous estimons que des pressions constantes organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies finiront par aboutir à une solution pacifique. La poursuite d'un effort parallèle entre la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et tous les fonds et programmes des Nations Unies en vue de renforcer leur coordination et de la rendre plus efficace dans le contexte des efforts faits pour consolider la paix après le conflit est tout aussi importante. Nous saluons, à cet égard, l'initiative du Japon, qui a organisé et accueilli à Tokyo une réunion du Groupe d'appui à l'Afghanistan, qui s'achevait aujourd'hui.

À la veille de la commémoration du cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la délégation kényenne reste préoccupée par les violations massives des droits de l'homme dont se plaignent toutes les parties au conflit afghan. À cet égard, ma délégation sait gré au Secrétaire général de son intention de créer une unité des affaires civiles au sein de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan pour «suivre l'évolution de la situation et, par [sa] présence, [...] encourager le respect de normes humanitaires minimales et [...] prévenir les violations massives et systématiques des droits de l'homme et du droit humanitaire» (S/1998/1139, deuxième paragraphe).

Lorsque le Kenya a coparrainé la résolution 1193 (1998) du Conseil de sécurité, le 28 août dernier, il l'a fait parce qu'il était convaincu que le Conseil devait une fois de plus envoyer aux combattants un message clair et catégorique, à savoir que le problème afghan devait être réglé par des moyens pacifiques, par le biais de négociations, et non par des moyens militaires. La résolution dont nous sommes saisis renouvelle le même message, sous une forme plus pointue du fait qu'elle exige que les Taliban cessent d'offrir un refuge et un entraînement aux terroristes internationaux et à leurs organisations, et que toutes les factions afghanes secondent l'action entreprise pour traduire en justice les personnes accusées de terrorisme. C'est pourquoi la délégation kényenne s'est associée au consensus sur le projet de résolution dont nous sommes saisis et qu'elle votera pour.

Pour terminer, la délégation du Kenya saisit cette occasion pour saluer chaleureusement l'excellent travail réalisé par l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi, Envoyé spécial du Secrétaire général; le Chef par intérim de la Mission spéciale, M. James Ngobi, qui quittera la Mission à la fin de l'année; tous les hommes et les femmes de la Mission et des autres organismes humanitaires en Afghanistan; et le lieutenant-colonel Calo, ancien conseiller militaire adjoint de la Mission spéciale, Nazir Habibi du HCR, et Hushim

Bashayar, du Programme alimentaire mondial, qui ont sacrifié leur vie à la cause de la paix en Afghanistan.

M. Cordeiro (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : La situation en Afghanistan préoccupe depuis longtemps la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies participe fermement au processus de rétablissement de la paix et de la situation normale dans ce pays. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité va adopter une nouvelle résolution que le Brésil appuiera. Bientôt, l'Assemblée générale adoptera également sa résolution annuelle sur la situation dans ce pays.

Depuis qu'il fait partie du Conseil, le Brésil suit de près les événements en Afghanistan. Dans la première moitié de cette année, on avait l'espoir qu'un cessez-le-feu serait conclu et qu'un règlement négocié de la situation politique intérieure pourrait être obtenu grâce à un dialogue mené par des spécialistes de l'islam et des dirigeants religieux.

Peu de temps après, les milices Taliban ont abandonné les pourparlers de paix pour recourir aux moyens militaires. Leur offensive a abouti à la prise de la plupart du territoire encore sous le contrôle du Front uni. Au cours de ce processus, la population civile afghane n'a cessé d'être en butte à des actes de violence et à des mesures destinées à limiter ses droits.

Il y a d'ailleurs eu de graves plaintes au sujet de persécutions fondées sur la foi, l'appartenance ethnique ou le sexe. La situation des filles et des femmes en Afghanistan est particulièrement inquiétante.

Après 20 ans de guerre, la situation en Afghanistan est bien sombre. Le 6 août, par une déclaration présidentielle, le Conseil a condamné l'assassinat de deux membres afghans du personnel du Programme alimentaire mondial et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Jalalabad et a déploré les mesures prises par les Taliban qui ont empêché toutes les organisations humanitaires de travailler dans le pays et d'y apporter l'aide si nécessaire.

Quelques jours plus tard, le 21 août, deux responsables de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan ont été attaqués, avec pour résultat la mort du lieutenant-colonel Carmine Calo (Italie). La poursuite des combats et les événements qui ont suivi la chute de Mazar-e-Sharif ont mené à l'adoption de la résolution 1193 (1998). Le Conseil de sécurité a alors exprimé sa vive préoccupation face à la prise du consulat général de l'Iran dans la ville de Mazar-e-Sharif et a condamné l'assassinat du colonel Calo.

Le Conseil a publié une autre déclaration présidentielle, le 15 septembre, par laquelle il a condamné le meurtre des diplomates iraniens et d'un journaliste par les milices Taliban et a demandé à toutes les parties de faire preuve de retenue. Étant donné que la situation entre l'Iran et les Taliban s'aggravait, le Secrétaire général a dépêché son Envoyé spécial, l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi, dans la région. Cette initiative a permis d'éviter un conflit international déclaré. Le Conseil a exprimé son appui à la nouvelle mission de l'Ambassadeur Brahimi par une déclaration à la presse faite le 16 octobre.

Durant tout ce temps, le Conseil n'a cessé de suivre avec la plus grande attention la situation en Afghanistan.

La paix durable dont ce pays a besoin ne peut être obtenue que par le dialogue. À l'intérieur du pays, cela passe par la mise en place d'un processus démocratique et participatif faisant intervenir tous les groupes ethniques et culturels qui constituent la population afghane. À l'extérieur, la participation de tous les pays voisins est essentielle. Le processus «six plus deux» semble être une instance utile qui devrait permettre aux différentes parties afghanes de participer aux négociations de paix.

Le Brésil espère que les préparatifs des pourparlers prévus à Tachkent seront brefs. Les Taliban ne doivent pas imposer de conditions préalables pour participer à cette réunion.

Le Brésil considère que le projet de résolution sur la situation en Afghanistan que nous sommes sur le point d'adopter est un texte équilibré. Il aborde comme il se doit la multitude de problèmes qui affligent le peuple afghan et appuie les propositions faites par le Secrétaire général, en particulier celle qui concerne la mise en place d'une petite unité d'observateurs civils chargée de la prévention des violations flagrantes du droit humanitaire et des droits de l'homme. Il prévoit également la coopération de l'Organisation des Nations Unies aux enquêtes sur les massacres signalés et sur le meurtre du personnel diplomatique iranien.

L'Afghanistan et sa population méritent une démocratie participative; ils méritent d'être libérés de l'ingérence étrangère et du fléau des drogues et du terrorisme. Un gouvernement afghan légitime doit fonder son pouvoir sur la volonté de sa population, assurer la sécurité de ses minorités et se conformer à des normes minimales en matière de comportement international.

Il est temps pour les factions afghanes de commencer sincèrement à rechercher la paix. Si elles n'y arrivent pas,

elles causeront davantage de souffrances et de destruction en Afghanistan et elles repousseront à plus tard le moment où la communauté internationale pourra contribuer constructivement au bien-être de leur population.

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Bahreïn.

Bahreïn est préoccupé par la situation qui règne en Afghanistan, une situation instable en raison des combats qui se poursuivent dans certaines parties du pays. Il lance un appel à toutes les factions afghanes pour qu'elles accordent la priorité à une solution politique plutôt que militaire et qu'elles concluent un cessez-le-feu suivi de négociations politiques en vue de parvenir à un règlement pacifique du conflit afghan.

Dans ce contexte, le Bahreïn rend hommage aux efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Lakhdar Brahimi, pour parvenir à un règlement pacifique du problème afghan et atténuer ainsi les tensions dans la région.

Qui plus est, le Bahreïn croit que les efforts mis en oeuvre par le groupe «six plus deux» donneront des résultats positifs s'ils sont déployés d'une façon équilibrée, et complémentaire aux initiatives lancées par les Nations Unies. Nous espérons que les efforts visant à la tenue d'une réunion de niveau ministériel du groupe, à Tachkent, à laquelle participeraient toutes les factions afghanes, seront couronnés de succès.

Bahreïn soutient qu'il est important de maintenir les contributions des Nations Unies et des institutions spécialisées qui fournissent des secours humanitaires à la population afghane, qui a souffert de la guerre et des catastrophes naturelles.

Bahreïn votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/1998/1140.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bahreïn, Brésil, Chine, Costa Rica, France, Gabon, Gambie, Japon, Kenya, Portugal, Fédération de Russie, Slovénie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*interprétation de l'arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1214 (1998).

Il n'y a plus d'orateur sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 35.